

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 452

9 mars 2011

### SOMMAIRE

Aberdeen Global Services S.A. ....	21682	Gogo Holding International S.A. ....	21690
Alcob S.à r.l. ....	21664	Gogo Holding International S.A. - SPF ...	21690
Alpha II VC SICAR S.A. ....	21694	HDR4 SCA ET Cie ....	21651
AMBER INVESTMENT Spf S.A. ....	21664	HDR4 SCA et Cie-SPF ....	21651
Apache-Lux S.à r.l. ....	21673	HMF Investholding S.A. ....	21658
Atelier de Bobinage Georges Back S.à r.l. .....	21681	I.T.C., Investment and Transaction Com- pany ....	21650
Aviation Leasing OpCo 5 S.à r.l. ....	21661	Kamar S.à r.l. ....	21670
Aviation Leasing OpCo 6 S.à r.l. ....	21685	Kléber Luxembourg S.à r.l. ....	21658
Aviation Leasing OpCo 7 S.à r.l. ....	21687	LAF S.A. ....	21650
Aviation Leasing OpCo 8 S.à r.l. ....	21689	LBREM II NW Holdings S.à r.l. ....	21663
Axilio S.à r.l. ....	21653	Lopera S.A. ....	21674
Bâloise Fund Invest (Lux) ....	21684	Lumine S.A. ....	21661
Brandenburg Finance Holding ....	21674	Lumine S.A.H. ....	21661
Bulgarian Acquisition Company I S. à r.l. .....	21682	Magnolia Source S.à r.l. ....	21663
C.A.R.E. Europe 2., S. à r.l. ....	21688	Malicoa S.A. ....	21685
CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l. .....	21692	Malicoa S.A.- SPF ....	21685
CHRIST Party & Catering Luxembourg S.à r.l. ....	21656	McKey Luxembourg S.à r.l. ....	21650
Cofidilux ....	21656	NIS Holdings S.à r.l. ....	21669
Comptaplus S.A. ....	21689	Pantheon Holding S.à r.l. ....	21664
Concept Realty & Development S.A. ....	21689	Parts Holdings & Cie S.à r.l. ....	21692
Descarfin S.A. ....	21652	Poznan Railway Station S.à r.l. ....	21668
DK Participations ....	21696	PR.IM. International S.A. ....	21681
Ecolab Lux 5 S.à r.l. ....	21688	Rally Lux Holding One S.à r.l. ....	21669
Ensemble Park Percussion ....	21681	Rally Lux Holding Two S.à r.l. ....	21670
Euronica S.A. ....	21687	Ranchi Pharma S.A. ....	21694
European Charter Services S.A. ....	21653	Sagace S.à r.l. ....	21696
Finapress ....	21656	Seel International S.A. ....	21672
Fintralux S.A. ....	21657	Seel Investment S.A. ....	21673
Flamenco S.A.H. ....	21665	Sinteco Investments S.A. ....	21650
Flamenco SPF ....	21665	Sterneckstrasse Immobilien GmbH .....	21658
Fluxen Investissement S.A. ....	21691	The Dream Merchant Company Kft, Lu- xembourg Branch ....	21696
		Vicruper S.A. ....	21673

**McKey Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 101.381.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010145965/10.

(100167283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

**Sinteco Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 120.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SINTECO INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2010150505/10.

(100173438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

**I.T.C., Investment and Transaction Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R.C.S. Luxembourg B 40.154.

Par cette lettre, nous vous informons de notre décision de démissionner de nos fonctions

1. d'administrateurs: - Jean REICHERTS - Robert REICHERTS, May-Lis ERIKSSON
2. d'administrateur-délégué: Jean REICHERTS
3. de commissaire aux comptes: Fiduciaire Européenne SARL (R.C. B 22.942)  
à compter du 5 novembre 2010.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Jean REICHERTS / Robert REICHERTS / May-Lis ERIKSSON / Fiduciaire Européenne SARL  
- / - / - / David François

Référence de publication: 2010152018/15.

(100173064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

**LAF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5220 Sandweiler, 2, rue Hiel.  
R.C.S. Luxembourg B 21.192.

AUSZUG

In seiner Sitzung vom 2. November 2010 akzeptiert die Generalversammlung den Rücktritt von Frau Mireille GEHLEN und Herr François WINANDY, sowie den Rücktritt des Kommissars, Herr Rudolphe GERBES.

Die Generalversammlung beschließt einstimmig Herr Axel HAAS, als alleiniger Verwalter, zu ernennen und ist bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016 gültig.

Die Gesellschaft LUXREVISION Sàrl, eingetragen beim Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 40.124, mit Sitz in L-1470 Luxembourg in 7, route d'Esch, wird als neuer Kommissar ernannt, dieses Mandat ist bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016 gültig.

Luxemburg, den 2. November 2010.

Für LAF S.A.  
Axel HAAS  
Alleiniger Verwalter

Référence de publication: 2010175534/19.

(100202365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

**HDR4 SCA et Cie-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. HDR4 SCA ET Cie).**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 38.435.

L'an deux mille dix, le dix décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions, holding «HDR4 SCA et Cie», ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, R.C.S. Luxembourg section B numéro 38.435, constituée suivant acte reçu le 31 octobre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 152 de 1992.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre Van Keymeulen, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les mille (1.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relative à l'objet social.

« **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

3. Changement de la dénomination de la société de HDR4 SCA et Cie en HDR4 SCA et Cie-SPF.

4. Modification du premier paragraphe de l'article 1 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante: «Il existe une société anonyme sous la dénomination de HDR4 SCA et Cie-SPF.»

5. Modification de l'article 30 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de HDR4 SCA et Cie en HDR4 SCA et Cie-SPF.

#### *Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de HDR4 SCA et Cie-SPF.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 30 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

#### *Frais:*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-P. VAN KEYMEULEN, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56294. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174589/93.

(100201663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

### **Descarfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 106.785.

### **CLÔTURE DE LIQUIDATION**

#### *Extrait*

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la société DESCARFIN S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, reçue par le notaire Henri BECK, de résidence à Echternach, en date du 13 janvier 2011, enregistrée à Echternach le 19 janvier 2011, Relation: ECH/2011/130, que:

1) la clôture de la liquidation de la société a été prononcé avec effet au 31 décembre 2010,

2) les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.  
Echternach, le 26 janvier 2011.

Référence de publication: 2011013952/15.

(110016403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

**European Charter Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.006.

*Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 12 octobre 2010*

1. L'assemblée ratifie les démissions

- Mrs Dominique JONES-PICHERIT de son mandat d'administrateur de catégorie B et de président du conseil d'administration en date du 26 août 2010;

- Mr Horst SONENTAG de son mandat d'administrateur de catégorie A en date du 31 août 2010.

2. L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- De catégorie B: Ms Caroline PICARD, demeurant professionnellement au 2a rue des Capucins L-1313 Luxembourg

- De catégorie A: Mr Renaud FLORENT, demeurant professionnellement au 2a rue des Capucins L-1313 Luxembourg

3. Leur mandat expirera en 2010

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 12 octobre 2010*

Il est décidé de nommer Monsieur Renaud FLORENT, demeurant professionnellement au 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, comme nouveau Président du conseil d'administration La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010175375/23.

(100202828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

**Axilio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 4-6, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 157.717.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Fabian GERARD, employé privé, né à Rocourt (Belgique), le 8 juillet 1972, demeurant à B-4163 Tavier, 33, rue de la Magrée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "AXILIO S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 2.** La Société a pour objet la fourniture de prestations de services administratives et d'assistance aux entreprises, notamment dans le domaine informatique, de la formation à l'utilisation de progiciels numériques et également dans le cadre d'organisations d'évènements et de manifestations.

La Société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toute espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

La Société peut également procéder à l'acquisition, la cession, la concession et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de brevets, licences, marques, dessins et modèles, droits d'auteur sur les oeuvres littéraires et artistiques et les logiciels, les noms de domaines et tous autres droits de la propriété intellectuelle.

La Société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

### **Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### **Titre III.- Administration et Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

##### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Fabian GERARD, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Loi anti-blanchiment*

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

##### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-1638 Senningerberg, 4-6, rue du Golf.
2. Monsieur Fabian GERARD, employé privé, né à Rocourt (Belgique), le 8 juillet 1972, demeurant à B-4163 Tavier, 33, rue de la Magrée, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. GERARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2010. LAC/2010/58511. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2010175251/125.

(100203057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.



**CHRIST Party & Catering Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5670 Altwies, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.649.

—  
AUSZUG

Aus dem Gesellschafterbeschluss vom 21.07.2010 geht hervor, dass:

1. Frau Eva Maria Wichter-Christ, geboren am 23.10.1960 in Überherrn, Hotelfachfrau, wohnhaft in D-66802 Überherrn, Hauptstraße, 76, mit sofortiger Wirkung als technische Geschäftsführerin der Gesellschaft abberufen wird.

2. Herr Dieter Christ, geboren am 19.07.1963 in D-Überherrn, Restaurantfachmann, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, 25, Titzstrasse, wird mit sofortiger Wirkung zum technischem Geschäftsführer, auf unbestimmte Zeit, der Gesellschaft ernannt.

3. Herr Dieter Christ ist befugt, die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 29.12.2010.

G.T. Experts Comptables sàrl, Luxembourg

Unterschrift

Référence de publication: 2010175297/20.

(100202367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

---

**Cofidilux, Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 18.343.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale du 27 janvier 2011 a remplacé, avec prise d'effet rétroactive au 1<sup>er</sup> octobre 2009, l'institution du commissaire aux comptes, dont le mandat avait été confié à AUDIEX S.A., par celle du réviseur d'entreprises.

En conséquence, l'assemblée générale du 27 janvier 2011 a nommé aux fonctions de réviseur d'entreprises, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2009:

- BDO Audit, société anonyme, 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B147570.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2015.

Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Pour COFIDILUX

Société anonyme

Référence de publication: 2011013931/17.

(110017121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

---

**Finapress, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 22.091.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique, en date du 27 décembre 2010:*

- l'associé unique constate la nomination par le conseil d'administration de Monsieur Alain Driancourt en qualité de Président du conseil d'administration;

- l'associé unique décide de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010175388/14.

(100202691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

---



**Fintralux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2361 Strassen, rue des Primeurs.  
R.C.S. Luxembourg B 34.092.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "FINTRALUX SA" une société anonyme holding de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-Strassen, rue des Primeurs,

constituée suivant acte reçu par Me Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 30 mai 1990, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 454 du 6 décembre 1990,

mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 09 novembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 34092.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 16.20 heures sous la présidence de Monsieur Jean REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Carlo MEIS, comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

1.- Approbation des rapports du liquidateur et du commissaire vérificateur

2.- Clôture de la Liquidation et détermination de l'endroit où seront conservés les documents et livres de la société

3.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'Assemblée Générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur pour l'accomplissement de leurs fonctions concernant la liquidation de la société.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale déclare que la liquidation de la société est en conséquence à considérer comme close et que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 16.25 heures.

*Déclaration*

Les comparants déclarent au nom et pour compte du bénéficiaire réel que l'avoir social de la société à liquider ne constitue pas un produit d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

*Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 850,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. REUTER; C. MEIS; G. REUTER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57887. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Référence de publication: 2010175390/62.

(100203010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

**HMF Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 60.017.

—  
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 décembre 2010 à 14.00 heures

a été nommé commissaire aux comptes CRT REGISTER INTERNATIONAL SA, RCS No. B 105.875, ayant son siège social 60, Grand-rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg, Luxembourg,

à effet rétroactif du 1<sup>er</sup> juin 2010 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015 en remplacement de ALFA FINANCIAL CONTROL SERVICES Sàrl.

Le 29 décembre 2010.

HMF INVESTHOLDING S.A.

Richard TURNER

Domiciliataire

Référence de publication: 2010175457/18.

(100202372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

**Sterneckstrasse Immobilien GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 153.700.

—  
*Auszug aus der Beschlussfassung der Gesellschaftsführer vom 06.12.2010*

Der Sitz der Gesellschaft wird mit Wirkung zum 06.12.2010 von 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg nach 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 28.12.2010.

SGG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011001024/14.

(100202519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

**Kléber Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 935.500,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 127.015.

—  
In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of the month of November.

Before Us, Me Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

there appeared:

Kléber Luxembourg Holding S.à r.l. (the "Sole Shareholder"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 129.391,

represented by Me Daniella Goumdiss, lawyer, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 16 November 2010 which shall remain annexed to the present deed after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary,

being the sole shareholder of Kléber Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, incorporated on April 6, 2007 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1152 of June 14, 2007

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 3 August 2010 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, number 2021 of 28 September 2010.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

1. The appearing party is the sole shareholder of the Company and holds all the thirty-three thousand seven hundred and eighty (33,780) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Increase of the issued share capital of the Company by an amount of ninety-one thousand Euro (EUR 91,000.-) in order to bring it from its current amount of eight hundred forty-four thousand and five hundred Euro (EUR 844,500.-) to an amount of nine hundred thirty-five thousand five hundred Euro (EUR 935,500.-) by the issue of three thousand six hundred and forty (3,640) new shares of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each against the contribution in cash by the Sole Shareholder of ninety-one thousand Euro (EUR 91,000.-) (the "Contribution in Cash"); subscription for and full payment of the new shares against the Contribution in Cash by the Sole Shareholder; consequential amendment of article 5 of the articles of association.

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of ninety-one thousand Euro (EUR 91,000.-) in order to bring it from its current amount of eight hundred forty-four thousand five hundred Euro (EUR 844,500.-) to an amount of nine hundred thirty-five thousand five hundred Euro (EUR 935,500.-) by the issue of three thousand six hundred and forty (3,640) new shares of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each for a total subscription price of ninety-one thousand Euro (EUR 91,000.-).

The Sole Shareholder, represented by Me Daniella Goumdiss, prenamed, then subscribed to the new shares and paid the total subscription price by way of a contribution in cash of a total amount of ninety-one thousand Euro (EUR 91,000.-).

Evidence of the full payment of the subscription price for the newly issued shares of the Company has been shown to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to consequently amend article 5 of the articles of association to be read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at nine hundred thirty-five thousand five hundred Euro (EUR 935,500.-) divided into thirty-seven thousand four hundred and twenty (37,420) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.”

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 1,600.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing party, such person signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu

Kléber Luxembourg Holding S.à r.l. (l' «Associé Unique»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.391,

représentée par Maître Daniella Goumdiss, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 16 novembre 2010 qui restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné,

étant l'associé unique de Kléber Luxembourg S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 6 avril 2007 par un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») numéro 1152 du 14 juin 2007. Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois le 3 août 2010 par un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial sous le numéro 2021 du 28 septembre 2010.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a déclaré et le notaire a acté ce qui suit:

1. La partie comparante est l'Associé Unique de la Société et détient toutes les trente-trois mille sept cent quatre-vingt (33.780) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune émises par la Société de sorte que l'entièreté du capital social est représenté et que des décisions peuvent être valablement prises par l'Associé Unique.

2. Les points sur lesquels des décisions doivent être passées sont les suivants:

Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de quatre-vingt-onze mille Euros (EUR 91.000,-) de façon à le porter de son montant actuel de huit cent quarante-quatre mille cinq cents Euros (EUR 844.500,-) à un montant de neuf cent trente-cinq mille cinq cents Euros (EUR 935.500,-) par l'émission de trois mille six cent quarante (3.640) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune en contrepartie de l'apport en numéraire par l'Associé Unique d'un montant de quatre-vingt-onze mille Euros (EUR 91.000,-) (l'«Apport en Numéraire»); souscription et entière libération des nouvelles parts sociales en contrepartie de l'Apport en Numéraire par l'Associé Unique; amendement consécutif de l'article 5 des statuts.

Ensuite, les décisions suivantes ont été prises par l'Associé Unique de la Société:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de quatre-vingt-onze mille Euros (EUR 91.000,-) de façon à le porter de son montant actuel de huit cent quarante-quatre mille cinq cents Euros (EUR 844.500,-) à un montant de neuf cent trente-cinq mille cinq cents Euros (EUR 935.500,-) par l'émission de trois mille six cent quarante (3.640) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune pour un prix total de souscription de quatre-vingt-onze mille Euros (EUR 91.000,-).

L'Associé Unique, représenté par Me Daniella Goumdiss, susmentionnée, a alors décidé de souscrire aux parts sociales nouvellement émises et a payé l'entièreté du prix de souscription par le biais d'un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt-onze mille Euros (EUR 91.000,-).

Une preuve du paiement de l'entièreté du prix de souscription pour les parts sociales nouvellement émises de la Société a été montrée au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a consécutivement décidé d'amender l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à neuf cent trente-cinq mille cinq cents Euros (EUR 935.500,-) divisé en trente sept mille quatre cent vingt (37.420) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.»

#### *Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de son augmentation de capital sont estimés à EUR 1.600,-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. GOUMDISS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54055 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2010175516/118.

(100203042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

**Aviation Leasing OpCo 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 138.050.

—  
*Extrait des changements suite à la décision de la commune de Munsbach de changer la dénomination de la rue*

1) Sièges sociaux

Suite à la dénomination de la rue le siège social de la société est 9A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

2) Les gérants

L'adresse de Monsieur Alexander James Bermingham est, 9A, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

L'adresse de Madame Anke Jager est, 9A, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

3) L'associé

L'adresse de l'associé HSH Global Aircraft I Sarl est, 9A, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Aviation Leasing OpCo5 S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011013848/24.

(110016483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

**Lumine S.A., Société Anonyme Soparfi,**

**(anc. Lumine S.A.H.).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 41.122.

L'an deux mille dix.

Le vingt-deux novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUMINE S.A.H., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B 41122, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, en date du 08 juillet 1992, publié au Mémorial C numéro 564 du 02 décembre 1992, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 25 juillet 2002 par acte sous seing privé, publié au Mémorial C numéro 272 du 18 février 2002.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Christina SCHMIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières et modification afférente de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions, y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ainsi que de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et pour quelque objet que ce soit, et garantir par tout moyen qu'elle jugera approprié le remboursement de toute somme empruntée.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement."

2.- Changement de la dénomination sociale en LUMINE S.A. et modification afférente de l'article 1, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts.

3.- Modification de l'article 2 des statuts.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding existante en société anonyme de participations financières et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"**Art. 4.** L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions, y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ainsi que de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et pour quelque objet que ce soit, et garantir par tout moyen qu'elle jugera approprié le remboursement de toute somme empruntée.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement."

De ce fait la société a cessé d'exister sous le régime d'une société anonyme holding régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de changer la dénomination de la société en LUMINE S.A. et de modifier en conséquence l'alinéa premier de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup> . (alinéa premier).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de LUMINE S.A.."

#### *Troisième résolution*

Suite à l'expiration du terme du capital autorisé de la société, l'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.



Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinq cent vingt-cinq euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Françoise HÜBSCH, Christina SCHMIT, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 01 décembre 2010 Relation: GRE 2010/4145. Reçu soixante-quinze euros. 75,00.- €.

Le Releveur (signé): G.SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 30 décembre 2010.

Référence de publication: 2010175552/103.

(100203026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

**LBREM II NW Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.599.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 29 décembre 2010*

L'Associé unique accepte les démissions d'Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino et Jean-Marc Debaty en tant que gérants de catégorie A de la Société avec effet au 29 décembre 2010.

L'Associé unique décide de nommer en tant que nouveaux gérants de catégorie A de la Société, avec effet au 29 décembre 2010 et pour une durée indéterminée:

- James Macdonald, né le 4 février 1950 à Edimbourg, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Hinnerk Koch, né le 15 mars 1963 à Brême, Allemagne, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Martijn Sinninghe Damsté, né le 2 novembre 1978 à Deventer, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

A Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010175541/23.

(100202350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

**Magnolia Source S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.266.

*Extrait de Transfert de Parts Sociales*

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 23 décembre 2010 que:

Francisco Partners II (Cayman) L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Uglund House South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, inscrite au registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro MC 20086,

et



Francisco Partners Parallel Fundn, L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, County of New Castle, DE 19808, USA., inscrite du registre du Secretary of the State of Delaware sous le numéro 4125917,

ont cédé toutes les parts sociales qu'ils détenaient dans la société Magnolia Source S.ar.l. à Source Photonics Holding (Cayman) Limited, une exempted company with limited liability, ayant son siège social PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, inscrite au registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro MC 248085.

Suite à ce transfert, les parts sociales de Magnolia Source S.ar.l. sont détenues comme suit:

- Source Photonics Holding (Cayman) Limited . . . . .	1.250.000 parts sociales
Total: . . . . .	1.250.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010

Magnolia Source S.ar.l.

Référence de publication: 2010175562/26.

(100202937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

---

**Alcob S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6673 Merttert, 23, Cité Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 145.007.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011017510/10.

(110020949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

---

**AMBER INVESTMENT Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.871.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 février 2011.

Référence de publication: 2011017515/10.

(110020862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

---

**Pantheon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.110.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale  
extraordinaire de la société en date du 29 décembre 2010  
(l'«Assemblée»)*

L'Assemblée accepte les démissions d'Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino et Jean-Marc Debaty en tant que gérants de la Société avec effet au 29 décembre 2010.

L'Assemblée décide de nommer en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet au 29 décembre 2010 et pour une durée indéterminée:

- James Macdonald, né le 4 février 1950 à Edimbourg, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Hinnerk Koch, né le 15 mars 1963 à Brême, Allemagne, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Martijn Sinninghe Damsté, né le 2 novembre 1978 à Deventer, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

A Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Pour extrait conforme  
L'agent domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2010175608/25.

(100202353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

**Flamenco SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Flamenco S.A.H.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.223.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of December,

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

There convened an extraordinary general meeting of the shareholders of the société anonyme holding «Flamenco S.A.H.», with registered office at, 25 B boulevard Royal Luxembourg, registered with the Trade Register R.C.S. Luxembourg section B number 93223, incorporated according to a deed drawn up on the 27<sup>th</sup> of March 2003, published in the official journal Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 543 of 20 May 2003.

The meeting is chaired by Mr Jim Penning, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints to the function of secretary and the meeting elects to the function of scrutineer Mr. Julien Boeckler, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman requests the notary to record the following in an attendance sheet:

I.- The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares they hold. This sheet and the proxies, after having been signed by the persons appearing and the executive notary, shall remain appended to the present document to be registered with it.

II.- It results from the attendance sheet that all the shares, representing the total share capital, are represented in this extraordinary general meeting, so that the meeting may validly decide on all the items on the agenda, of which the shareholders were informed in advance.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Amendment of the articles of incorporation of the company, which will forthwith cease to be a holding company as defined by the law of 31 July 1929, but shall have the status of a private asset management company («société de gestion de patrimoine familial -SPF») as defined by the law of 11 May 2007.

2. Subsequent amendment of article 4 of the articles of incorporation of the company in matters of the corporate purpose.

« **Art. 4.** The exclusive purpose of the company is the acquisition, holding, management, and realisation of assets consisting of financial instruments within the sense of the law of 5 August 2005 on financial collateral agreements, and of cash and assets of any kind held in account.

It may not carry out any commercial activity.

It shall reserve its shares for natural persons acting within the scope of the management of their private assets, or for proprietary entities acting exclusively in the interest of the private assets of one or several natural persons, or for intermediaries acting on behalf of the forenamed investors.

It may not interfere in the management of a company in which it holds a participating interest.

The shares it will issue shall not be placed in public investments or admitted for listing on a stock exchange.

It may take all measures for the purpose of safeguarding its rights, and enter in general any transaction attached to its purpose or liable to promote it, while always remaining, however, within the limits of the law of 11 May 2007 on the formation of a private asset management company («SPF».)»

3. Amendment of the name of the company and subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation, which shall forthwith have the following content: «There exists a " family asset management company " under the name Flamenco SPF»

4. Add of the following paragraph to the article 5 of the articles of incorporation: " Shares may only be held by qualified investors as defined in article 3 of the Law on SPF "

5. Amendment of article 17 as follows:

"All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto, and also the law of 11 May 2007 on the formation of a private asset management company (SPF)."

These facts having been stated and recognised as correct by the general meeting, the shareholders unanimously decide as follows:

*First resolution:*

The meeting decides to abandon the tax regime introduced by the law of 31 July 1929 on holding companies and to adopt the status of a private asset management company (société de gestion de patrimoine familial («SPF»)) as defined by the law of 11 May 2007.

*Second resolution:*

For the purpose of bringing the articles of incorporation into line with the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 4 of the articles of incorporation, so that it will read as follows:

« **Art. 4.** The exclusive purpose of the company is the acquisition, holding, management, and realisation of assets consisting of financial instruments within the sense of the law of 5 August 2005 on financial collateral agreements, and of cash and assets of any kind held in account.

It may not carry out any commercial activity.

It shall reserve its shares for natural persons acting within the scope of the management of their private assets, or for proprietary entities acting exclusively in the interest of the private assets of one or several natural persons, or for intermediaries acting on behalf of the forenamed investors.

It may not interfere in the management of a company in which it holds a participating interest.

The shares it will issue shall not be placed in public investments or admitted for listing on a stock exchange.

It may take all measures for the purpose of safeguarding its rights, and enter in general any transaction attached to its purpose or liable to promote it, while always remaining, however, within the limits of the law of 11 May 2007 on the formation of a private asset management company («SPF»).

*Third resolution:*

For the purpose of bringing the articles of incorporation into line with the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 1 of the articles of incorporation to read as follows:

“There exists a “a family asset management company” under the name Flamenco SPF.”

*Fourth resolution:*

The meeting decides to add the following paragraph to the article 5 of the articles of incorporation:” Shares may only be held by qualified investors as defined in article 3 of the Law on SPF”

*Fifth resolution:*

The meeting decides to amend the article 17 as follows:

“All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto, and also the law of 11 May 2007 on the formation of a private asset management company (SPF).”

There being no other items on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF INSTRUMENT, Executed in Luxembourg, on this day, month, and year, as indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of them have signed, together with Us, notary, the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille dix, le seize décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme holding «Flamenco S.A.H.», ayant son siège social à Luxembourg, 25, b boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg section B numéro 93223, constituée suivant acte reçu le 27 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 543 du 20 mai 2003.

L'assemblée est présidée par Maître Jim Penning Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Maître Julien Boeckler, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relative à l'objet social.

« **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

3. Modification de la dénomination sociale et de l'article 1 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de Flamenco, SPF.»

4. Ajout du paragraphe suivant à l'article 5 des statuts:

«Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

5. Modification de l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

*Deuxième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

*Troisième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier la dénomination sociale et l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de FLAMENCO SPF.»

*Quatrième résolution:*

L'assemblée décide d'ajouter le paragraphe suivant à l'article 5 des statuts:

«Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial. Sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de cette loi définissant l'investisseur éligible, les cessions d'actions sont libres.»

*Cinquième résolution:*

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute. Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: J. PENNING, J. BOECKLER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58191. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000420/181.

(100203708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

**Poznan Railway Station S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 142.930.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales sous seing privé, signé en date du 16 décembre 2010, que la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Europa Real Estate III S.à r.l., dont le siège social est situé au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.325, a cédé trois mille cent vingt cinq (3.125) parts sociales de la Société à Trigranit Holding Limited, une société de droit chypriote, dont le siège social est situé au Georgiu Davari 1, 2024 Nicosie, Chypre et immatriculée sous le numéro 93557.

De sorte que suite à ce transfert,

- Europa Real Estate III S.à r.l., précitée, détient désormais neuf mille trois cent soixante-quatorze (9.374) parts sociales de la Société; et

- Trigranit Holding Limited, précitée, détient désormais trois mille cent vingt cinq (3.125) parts sociales de la Société;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 décembre 2010.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011001009/22.

(100202795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

**NIS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 2.718.275,79.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 135.147.

—  
EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 19 janvier 2011 les associés de la Société ont:

- accepté la démission de Monsieur Pontus Pettersson en tant que gérant de la Société avec effet au 19 janvier 2011;
- nommé Monsieur Martin Rajcan en tant que gérant de la Société avec effet au 20 janvier 2011;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, gérant, Gérant  
avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg,

Grand-Duché de Luxembourg

Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trèves en Allemagne, gérant, Gérant

avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg,

Grand-Duché de Luxembourg

Martin Rajcan, né le 16 octobre 1983 à Banska Bystrica, Slovaquie, Gérant

avec adresse professionnelle au Stirling Square, 7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD Londres,

Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NIS Holdings S.à r.l.*

Dr. Wolfgang Zettel

Gérant

Référence de publication: 2011015312/26.

(110016699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

---

**Rally Lux Holding One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.600.100,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 102.130.

—  
EXTRAIT

Par résolution écrite

en date du 17 décembre 2010, les associés de la Société

- ont accepté la démission de Monsieur Torbjørn Midsem en tant que gérant de la Société
- ont nommé Monsieur Alexander Brülls en tant que gérant de la Société à partir du 26 novembre 2010 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, gérant, avec adresse Gérant  
professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trèves en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle Gérant  
au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Nicolas Gheysens, né le 12 décembre 1976 à Tourcoing en France, gérant, avec adresse professionnelle Gérant  
au 24, rue Jean Goujon, F-75008 Paris, France

Alexander Brülls, né le 24 juillet 1981 à Aachen en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle Gérant  
au Stirling Square, 7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD Londres, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Rally Lux Holding One S.à r.l.*

Dr. Jan Könighaus

Chief Legal Counsel

Référence de publication: 2011001013/27.

(100202685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

---

**Rally Lux Holding Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.612.600,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 102.129.

—  
EXTRAIT

Par résolution écrite

en date du 17 décembre 2010, l'associé unique de la Société

- ont accepté la démission de Monsieur Torbjørn Midsem en tant que gérant de la Société

- ont nommé Monsieur Alexander Brülls en tant que gérant de la Société à partir du 26 novembre 2010 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, gérant, avec adresse Gérant

professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trêves en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle Gérant

au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Nicolas Gheysens, né le 12 décembre 1976 à Tourcoing en France, gérant, avec adresse professionnelle Gérant

au 24, rue Jean Goujon, F-75008 Paris, France

Alexander Brülls, né le 24 juillet 1981 à Aachen en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle Gérant

au Stirling Square, 7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD Londres, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Rally Lux Holding Two S.à r.l.*

Dr. Jan Könighaus

*Chief Legal Counsel*

Référence de publication: 2011001014/27.

(100202683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

**Kamar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 113, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.715.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt et un décembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Madame Paula PEREIRA REIS, cafetier, née à Unhos Loures (Portugal), le 21 janvier 1974, demeurant à L-9047 Ettelbruck, 40, rue du Prince Henri.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "KAMAR S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec restauration.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.



**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

### **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

## Titre V. - Dispositions générales

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique Madame Paula PEREIRA REIS, préqualifiée, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Loi anti-blanchiment*

L'associée unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

### *Résolutions prises par l'associée unique*

Et aussitôt, la comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-1471 Luxembourg, 113, route d'Esch.
2. Madame Paula PEREIRA REIS, cafetier, née à Unhos Loures (Portugal), le 21 janvier 1974, demeurant à L-9047 Ettelbruck, 40, rue du Prince Henri, est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de la gérante.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. PEREIRA REIS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2010. LAC/2010/58172. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2010175517/118.

(100203019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

### **Seel International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 137.394.

Par décision du Conseil d'administration du 8 novembre 2010, le siège social de SEEL International S.A. a été transféré du L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines au L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée avec effet au 6 décembre 2010. De plus, veuillez noter que, dorénavant, l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes suivants:

- Valon S.A., société anonyme, Administrateur de la Société,

- Lannage S.A., société anonyme, Administrateur de la Société,
  - Koffour S.A., société anonyme, Administrateur de la Société,
  - AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la Société,
- est située à 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 22 DEC. 2010.

*Pour: SEEL International S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2011001032/22.

(100202726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

---

**Seel Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 136.322.

Par décision du Conseil d'administration du 8 novembre 2010, le siège social de SEEL Investment S.A. a été transféré du L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines au L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée avec effet au 6 décembre 2010. De plus, veuillez noter que, dorénavant, l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes suivants:

- Valon S.A., société anonyme, Administrateur de la Société,
  - Lannage S.A., société anonyme, Administrateur de la Société,
  - Koffour S.A., société anonyme, Administrateur de la Société,
  - AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la Société,
- est située à 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 22 DEC. 2010.

*Pour: SEEL Investment S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2011001033/22.

(100202723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

---

**Apache-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 86.864.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011017519/10.

(110021458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

---

**Vicruper S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 41.935.

Le siège social de Vicruper S.A. a été transféré du L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines au L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée avec effet au 6 décembre 2010. De plus, veuillez noter que, dorénavant, l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes suivants:

- Valon S.A., société anonyme, Administrateur de la Société,
- Lannage S.A., société anonyme, Administrateur de la Société,
- Koffour S.A., société anonyme, Administrateur de la Société,

- AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la Société,  
est située à 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 22 DEC. 2010.

*Pour: Vicruper S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2011001040/21.

(100202621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

### **Brandenburg Finance Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-3961 Ehlinge, 7A, am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 13.495.

L'assemblée générale extraordinaire du 29 décembre 2006 accepte la démission de Madame Elisabeth Drouet, demeurant professionnellement au L-3961 Ehlinge/Mess, 7a, am Brill comme administrateur.

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Claude Kremer, demeurant professionnellement au L-3961 Ehlinge/Mess, 7a, am Brill, avec effet immédiat administrateur et ceci jusqu'à l'assemblée ordinaire qui se tiendra en 2012.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de Madame Karin Dijkerman, demeurant professionnellement au L-3961 Ehlinge/Mess, 7a, am Brill, avec effet immédiat administrateur et ceci jusqu'à l'assemblée ordinaire qui se tiendra en 2012.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Marc Koppes, demeurant professionnellement au L-3961 Ehlinge/Mess, 7a, am Brill, avec effet immédiat administrateur et ceci jusqu'à l'assemblée ordinaire qui se tiendra en 2012.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat et ceci avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale 2012 de:

Monsieur Marc Koppes, demeurant professionnellement au L-3961 Ehlinge/Mess, 7a, am Brill, avec effet immédiat en tant qu'administrateur - délégué.

*Pour Brandenburg Finance Holding*

Signature

Référence de publication: 2011001460/23.

(100203278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

### **Lopera S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 157.689.

#### STATUTES

In the year two thousand and ten, the seventeenth of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1.- VALON S.A., with registered office at L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, here represented by Mrs Rachel UHL with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2.- LANNAGE S.A., with registered office at L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, here represented by Mrs Rachel UHL with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The aforesaid proxies, being initialed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their aforesaid capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which the founders declare to organize among themselves.

#### **Name, Duration, Registered office, Purpose**

**Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name Lopera S.A. (the «Company»).

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

#### **Corporate Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand euro), represented by 310 (three hundred ten) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in nominative or bearer form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

#### **Management - Supervision**

**Art. 6.** The Company is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may renew their mandate or remove them at any time.

The number of directors and their term are fixed by the general meeting of the shareholders.

The board of directors convenes by the Chairman as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

The meetings of the board of directors will be validly held provided that the majority of directors be present.

The resolutions of the board of directors shall be adopted by the majority of directors present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

**Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

The company is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board. If the Shareholders' Meeting decides to create 2 categories of Directors (A Directors and B Directors) the company will be committed by the joint signatures of an A Director and a B Director.

**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

The Company shall indemnify any director and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 9.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

#### Shareholders' Meetings

**Art. 10.** The annual General Meeting is held on the first Tuesday in the month of May at 15.00 at the Company's Registered Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 11.** Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

**Art. 12.** The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

#### Business Year, Allocation of Profits

**Art. 13.** The Company's business year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 14.** After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation. On the net profit, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### Dissolution, Liquidation

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators appointed by the meeting of shareholders further determining their powers and their compensation.

#### Applicable law

**Art. 16.** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

#### Transitory Measures

Exceptionally the first business year will begin today and close on December 31, 2011.

#### Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Founders - Subscribers	Number of shares
1.- VALON S.A. . . . .	155
2.- LANNAGE S.A. . . . .	155
Total . . . . .	310

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (per cent), and therefore the amount of EUR 31,000 (thirty one euro).

#### Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

21677

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about two thousand euro.

*Extraordinary General Meeting*

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

*First resolution*

The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

*Second resolution*

The following are appointed Directors:

*Director type A:*

NAFISAS PROPERTY S.A., Withfield Tower, third floor, 4792 Coney Drive, P.O. Box 1777, Belize City, BELIZE, (registered under I.B.C. number 93,780).

*Directors type B:*

LANNAGE S.A., 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.130), Mrs. Marie BOURLOND, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg will act as permanent representative.

VALON S.A., 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.143), Mr Guy KETTMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg will act as permanent representative.

The company "LANNAGE S.A." is appointed as President of the Board of Directors.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31, 2015.

*Third resolution*

Is elected as auditor:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.115.

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31, 2015.

*Fourth resolution*

The address of the Company is fixed at L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

*Prevailing language*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux dix, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- VALON S.A., ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, ici représentée par Madame Rachel UHL, domiciliée professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2.- LANNAGE S.A., ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, ici représentée par Madame Rachel UHL, domiciliée professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:



## Dénomination, Durée, Siège social, Objet

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée:

Lopera S.A. (la «Société»).

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

## Capital social, Actions

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euro), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100 (cent euro) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

## Administration, Surveillance

**Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télex, câble, télégramme ou télex un autre administrateur pour le représenter.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront valablement si la majorité des administrateurs sont présents. Les résolutions prises lors des réunions du conseil d'administration le seront valablement par la majorité des administrateurs présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée

générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Si l'assemblée générale des actionnaires décide de créer 2 catégories d'administrateurs (administrateurs A et administrateurs B), la société sera engagée par les signatures conjointes d'un administrateur A et d'un administrateur B.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

La Société indemniserà tout administrateur et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateurs, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

### **Assemblée générale**

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 12.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

### **Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 14.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Dissolution, Liquidation**

La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires, déterminant en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

### **Loi applicable**

**Art. 16.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2011.

### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Fondateurs - Soucripteurs	Nombre d'actions
1.- VALON S.A. . . . .	155
2.- LANNAGE S.A. . . . .	155
Total . . . . .	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euro.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

#### *Deuxième résolution*

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

##### *Administrateur type A:*

NAFISAS PROPERTY S.A., Withfield Tower, third floor, 4792 Coney Drive, P.O. Box 1777, Belize City, BELIZE, (registered under I.B.C. number 93,780).

##### *Administrateurs type B:*

LANNAGE S.A., 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130, dont le représentant permanent est Madame Marie BOURLOND, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

VALON S.A., 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Guy KETT-MANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

La société LANNAGE S.A. est nommée Président du Conseil d'Administration.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

#### *Troisième résolution*

Est nommée commissaire aux comptes:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.115.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

#### *Quatrième résolution*

L'adresse de la Société est fixée à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

#### *Version prépondérante*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57866. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010175530/334.

(100202366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

---

**Atelier de Bobinage Georges Back S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4918 Bascharage, 53, rue Nicolas Meyers.

R.C.S. Luxembourg B 39.384.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011017526/10.

(110020874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

---

**PR.IM. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 108.067.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2010*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 8-10, rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg au 38, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg avec effet immédiat;

L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de catégorie A de Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg et de Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L -2180 Luxembourg. L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la Fiduciaire Patrick Sganzerla, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers L-1835 Luxembourg

L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs de catégorie A démissionnaires, Monsieur Cristian Cordella, employé privé, avec adresse professionnelle au 38, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et Monsieur Riccardo Moraldi, expert comptable, avec adresse professionnelle au 38, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

L'Assemblée nomme également en remplacement du commissaire aux comptes la société SER.COM Sàrl, ayant son siège social au 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg.

Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011001470/27.

(100203072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

---

**Ensemble Park Percussion, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9836 Hosingen, 1, Parc Hosingen.

R.C.S. Luxembourg F 6.626.

**DISSOLUTION**

L'association a été déclarée dissoute suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire des membres en date du 25 septembre 2010 statuant à la majorité qualifiée prévue par l'article 20 de la loi sur les associations et fondations sans but lucratif.

Le conseil d'administration a été nommé liquidateur.

L'assemblée générale des membres a affecté l'actif net restant au Service de la musicothérapie de l'Institut St. Joseph, L-6832 Betzdorf.

Parc Hosingen, le 30 décembre 2010.

Pour extrait conforme  
Pour le conseil d'administration  
Ronny Mergen  
Président

Référence de publication: 2011002269/19.

(100202754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

---

**Bulgarian Acquisition Company I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 123.273.

—  
*Extrait des résolutions circulaires prises par l'associé unique de la société en date du 18 janvier 2011*

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par Funderburk Europe Limited, associé unique de la Société en date du 18 janvier 2011, que:

- Monsieur Hassan Ahmed Mohamed Al Nabhani, né le 11 juin 1966 à Damas (Syrie) et résidant professionnellement au P.O. Box 329, P.C. 115, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanat d'Oman, a été nommé en tant que gérant A de la Société avec effet au 18 janvier 2011 pour une durée indéterminée; et

- Monsieur Sethuraman Cheerambathur Padinharute, né le 15 septembre 1947 à Kadukasseri Kerala (Inde) et résidant professionnellement au P.O. Box 329, P.C. 115, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanat d'Oman, a été nommé en tant que gérant A de la Société avec effet au 18 janvier 2011 pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Warith Mubarak Said Al-Kharusi, gérant A
- Monsieur Adil Abdullah Moosa Al Raisi, gérant A
- Monsieur Hassan Ahmed Mohamed Al Nabhani, gérant A
- Monsieur Sethuraman Cheerambathur Padinharute, gérant A
- Luxembourg International Consulting S.A., gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bulgarian Acquisition Company I S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011013892/27.

(110016928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

---

**Aberdeen Global Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 120.637.

—  
In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of the month of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs Victoria Brown, professionally residing in Luxembourg, acting as the delegate of the board of directors of Aberdeen Global Services S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg incorporated on 5 October 2006 as recorded by a notarial deed of the undersigned notary and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2265 of 5 December 2006, whose articles of incorporation have been amended from time to time and for the last time on 24 September, 2010 by a notarial deed of the undersigned notary and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2390 of 8 November 2010 (the "Company"), and pursuant to the "Extract of the written circular resolutions of the board of directors of the Company" taken on 29 November 2010 (the "Decision") (a copy of which after having been initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed) requested the notary to record its declarations as follows:

(I) Article 5, paragraph 2 of the articles of incorporation of the Company provides as follows:

"The authorised un-issued capital of the Company is set at ten million Euros (EUR 10,000,000) to be represented by one hundred thousand (100,000) shares, having a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each. The authorised and

un-issued share capital and the authorisation to issue shares thereunder is valid for a period starting on 24 March 2009 and ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of Shareholders of the Company held on 24 March 2009 in the Memorial (unless amended or extended by the general meeting of shareholders)."

Article 5, paragraph 3 of the articles of incorporation of the Company provides as follows:

"The board of directors or delegate(s) duly appointed by the board of directors, may from time to time issue such shares within the authorised share capital at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the board of directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve. The board of directors is authorised to suppress, limit or waive any pre-emptive subscription rights of shareholders to the extent it deems advisable for any issue or issues of shares within the authorised capital."

(II) On the basis of the powers granted to the board of directors of the Company, and further to the Decision, the Company has issued thirty-four thousand seven hundred and fifty (34,750) fully paid shares of a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each, to the Subscriber (as defined and set out in the Decision), for a total issue price of three million four hundred seventy-five thousand Euros (EUR 3,475,000), which has been fully paid up in cash, to be allocated to the issued share capital of the Company.

(III) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased from an amount of six million five hundred and twenty-five thousand Euros (EUR 6,525,000) to an amount of ten million Euros (EUR 10,000,000), represented by one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100) each. The thirty-four thousand seven hundred and fifty (34,750) shares have been entirely subscribed by Aberdeen Asset Management PLC, and have been fully paid up in cash, so that the amount of three million four hundred and seventy five thousand Euros (EUR 3,475,000) has been put at the disposal of the Company.

The justifying documents of the subscription and of the payment as well as the renunciation by the other shareholders of their preferential right to subscribe have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

As a result of such increase of capital, the first, second and third paragraphs of Article 5 of the articles of association of the Company are replaced so as to read as follows:

"The issued share capital if the Company is fixed at ten million Euros (EUR 10,000,000), consisting one hundred thousand (100,000) registered shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100) fully paid up."

*Expenses:*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at EUR 3,300.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Followed by a french translation**

L'an deux mille dix, le trentième jour du mois de novembre.

Par devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Madame Victoria Brown, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de délégué du conseil d'administration de Aberdeen Global Services S.A., une société constituée sous droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée le 5 octobre 2006, tel qu'enregistré suivant acte notarié du notaire soussigné et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2265 du 5 décembre 2006, ayant plusieurs fois changé ses statuts, et pour la dernière fois en date du 24 septembre 2010, tel qu'enregistré suivant acte du notaire soussigné et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2390 du 8 novembre 2010 (la "Société"), et conformément à l'"Extrait des résolutions circulaires écrites du conseil d'administration de la Société" ("Extract of the circular written resolutions of the board of directors of the Company") prise le 29 novembre 2010 (la "Décision") (dont une copie après avoir été paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, sera enregistrée ensemble avec le présent acte) a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

(I) L'article 5, paragraphe 2 des statuts de la Société dispose que:

"Le capital autorisé non-émis de la Société est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) représenté par cent mille (100.000) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune. Le capital autorisé non-émis et l'autorisation d'émettre des actions dans les limites du capital autorisé sera valable pendant une période commençant le 24 mars 2009 et se terminant cinq



(5) années après la date de publication au Mémorial du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, tenue le 24 mars 2009 (sauf modification ou extension par l'assemblée générale des actionnaires)."

L'article 5, paragraphe 3 des statuts de la Société dispose que:

"Le conseil d'administration ou le (les) délégués dûment mandaté(s) par le conseil d'administration, pourra (pourront) émettre de temps à autre des actions dans les limites du capital social autorisé aux époques et sous les termes et conditions, en ce compris le prix d'émission, établis par le conseil d'administration ou son (ses) délégué(s) en toute discrétion. Le conseil d'administration est habilité à supprimer, limiter ou à renoncer à tout droit de souscription préférentiel des actionnaires relatif à toute(s) émission(s) d'actions dans les limites du capital autorisé, dans la mesure où il le juge opportun."

(II) En vertu des pouvoirs conférés au conseil d'administration de la Société, et suivant la Décision, la Société a émis trente-quatre mille, sept cent cinquante (34.750) actions entièrement libérées d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, au Souscripteur (tel que défini et décrit dans la Décision), pour un prix d'émission total de trois millions quatre cent soixante-quinze mille euros (EUR 3.475.000), entièrement libéré par un versement en espèces, à allouer au capital social émis de la Société.

(III) En conséquence de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté à partir d'un montant de six millions, cinq cent vingt-cinq mille euros (EUR 6.525.000), à un montant de dix millions euros (EUR 10.000.000) représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur au pair de cent euros (EUR 100) chacune. Les trente-quatre mille, sept cent cinquante (34.750) actions ont été souscrites par Aberdeen Asset Management PLC, et ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trois millions, quatre cent soixante-quinze mille euros (EUR 3.475,000) a été mise à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Les documents justificatifs de la souscription, du paiement ainsi que de la renonciation des autres actionnaires à leur droit de souscription préférentiel ont été présentés au notaire soussigné.

À la suite de l'augmentation de capital, le premier, deuxième et troisième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société sont remplacés de manière à se lire comme suit:

"Le capital social émis de la Société est fixé à EUR dix millions euros (EUR 10.000.000) représenté par cent mille (100.000) actions avec une valeur au pair de cent euros (EUR 100) entièrement libérées."

*Dépenses:*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société suite à son augmentation de capital sont estimés à EUR 3.300,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais déclare par la présente, qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. À la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: V. BROWN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2010. Relation: LAC/2010/55198. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

-POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000586/119.

(11000495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

**Baloise Fund Invest (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 80.382.

A l'attention du Conseil d'Administration

Je vous informe par la présente de ma démission en qualité d'Administrateur de la société Baloise Fund Invest (Lux) avec effet au 31 décembre 2010.

Le 30 décembre 2010.

Hubertus Ohrdorf.

Référence de publication: 2011013895/11.

(110017058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.



**Aviation Leasing OpCo 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 138.051.

—  
*Extrait des changements suite à la décision de la commune de Munsbach de changer la dénomination de la rue*

1) Siège social

Suite à la dénomination de la rue le siège social de la société est 9A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

2) Les gérants

L'adresse de Monsieur Alexander James Bermingham est, 9A, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

L'adresse de Madame Anke Jager est, 9A, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

3) L'associé

L'adresse de HSH Global Aircraft I Sarl est, 9A, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Aviation Leasing OpCo6 S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011013849/24.

(110016484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

**Malicoa S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Malicoa S.A.).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 25.319.

—  
L'an deux mille dix, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «MALICOA S.A.», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 25319, constituée suivant acte notarié du 12 décembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 72 de l'année 1987. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1617 du 25 août 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

- Modification de la dénomination sociale de la société en MALICOA S.A.-SPF et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

- Modification de l'article 21 des statuts.

- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006.

- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «MALICOA S.A. - SPF».

*Troisième résolution*

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'article 1<sup>er</sup>, l'article 4 et l'article 21 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «MALICOA S.A. - SPF.»

« **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

« **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, l'article 12 et l'article 16 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 6. Premier alinéa.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des

actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.»

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. GRISIUS, V. MICHELS, N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1<sup>er</sup> décembre 2010. Relation: EAC/2010/14914. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011000811/103.

(110000735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

### **Aviation Leasing OpCo 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 139.397.

*Extrait des changements suite à la décision de la commune de Munsbach de changer la dénomination de la rue*

#### 1) Siège social

Suite à la dénomination de la rue le siège social de la société est 9A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011,

#### 2) Les gérants

L'adresse de Monsieur Alexander James Bermingham est, 9A, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

L'adresse de Madame Anke Jager est, 9A, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

#### 3) L'associé

L'adresse de HSH Global Aircraft I Sarl est, 9A, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Aviation Leasing OpCo7 S.à r.l.*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011013850/24.

(110016485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

### **Euronica S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011017591/9.

(110021174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

**Ecolab Lux 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 8.261.262,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.406.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 11 novembre 2010.*

En date du 11 novembre 2010 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Paul Lamberts, en tant que gérant de Catégorie A de la Société et ce avec rétroactif au 8 novembre 2010.

- de nommer Hille-Paul Schut, salarié, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de Catégorie A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet rétroactif au 8 novembre 2010.

En cette même date, l'associé unique a pris connaissance de la démission de Paul Lamberts en tant que représentant permanent de ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., gérant de Catégorie A, et ce avec effet rétroactif au 8 novembre 2010.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants de Catégorie A*

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Hille-Paul Schut
- Johan Dejans

*Gérants de Catégorie B*

- Ralph Gichtbrock
- Thomas Bolien

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Hille-Paul Schut

*Mandataire*

Référence de publication: 2011015280/30.

(110017250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

---

**C.A.R.E. Europe 2., S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 5.000.000,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 135.153.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 20 janvier 2011*

L'Associé unique accepte les démissions d'Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Bel monti no et Roy Mani en tant que gérants de la Société avec effet au 20 janvier 2011.

L'Associé unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet au 20 janvier 2011 et pour une durée indéterminée:

Daniela Klasén-Martin, née le 13 juin 1967 à Carbonara, Italie, avec adresse professionnelle au 9A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

Martijn Sinninghe Damsté, né le 2 novembre 1978 à Deventer, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

Laura Carballo, née le 29 novembre 1976, à New York, Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 33 Cavendish Square, W1G0PW Londres, Royaume-Uni.

À Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2011013905/23.

(110016984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

---

**Aviation Leasing OpCo 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 139.398.

—  
*Extrait des changements suite à la décision de la commune de Munsbach de changer la dénomination de la rue*

**1) Siège social**

Suite à la dénomination de la rue le siège social de la société est 9A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**2) Les gérants**

L'adresse de Monsieur Alexander James Bermingham est, 9A, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

L'adresse de Madame Anke Jager est, 9A, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

L'associé

3) L'adresse de HSH Global Aircraft I Sarl est, 9A, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Aviation Leasing OpCo8 S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011013851/24.

(110016486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

**Comptaplus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 80.207.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue à Steinfort en date du 26 janvier 2011 que:

- La démission de l'ancien Conseil d'Administration est acceptée.

- La société anonyme étant devenue unipersonnelle, il est nommé un seul administrateur:

Monsieur Paul DIEDERICH, né le 9 février 1961 à Luxembourg demeurant professionnellement au 28, Rue de Hobscheid L-8422 STEINFORT,

- Est nommé administrateur délégué:

Monsieur Paul DIEDERICH, né le 9 février 1961 à Luxembourg demeurant professionnellement au 28, Rue de Hobscheid L-8422 STEINFORT, lequel peut engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011013934/17.

(110017037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

**Concept Realty & Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 150.488.

—  
La demeure de Monsieur Christophe LAGUERRE est modifiée comme suit:

M. Christophe LAGUERRE, né le 26.05.1964 à Saint Mard, Belgique, demeurant au 115, rue du Kiem, L- 8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Référence de publication: 2011013935/11.

(110017244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

**Gogo Holding International S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Gogo Holding International S.A.).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 38.458.

L'an deux mille dix, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «GOGO HOLDING INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 38458, constituée suivant acte notarié du 11 novembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 154 du 21 avril 1992. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 998 du 1<sup>er</sup> juillet 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

- Modification de la dénomination sociale de la société en GOGO HOLDING INTERNATIONAL S.A.-SPF et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

- Modification de l'article 14 des statuts.

- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006.

- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes

mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «GOGO HOLDING INTERNATIONAL S.A. -SPF».

#### *Troisième résolution*

En conséquence des deux résolutions précédentes, le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup>, l'article 2 et l'article 14 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup> . (Premier alinéa).** Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «GOGO HOLDING INTERNATIONAL S.A. -SPF».»

« **Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

« **Art. 14.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'article 4 et le deuxième alinéa de l'article 6 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.»

« **Art. 6. (Deuxième alinéa).** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. GRISIUS, V. MICHELS, N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 01 décembre 2010. Relation: EAC/2010/14907. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011000740/99.

(110000398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

---

#### **Fluxen Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 151.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011017602/9.

(110021520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

---



**CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.211.

—  
*Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 19 janvier 2011*

En date du 19 janvier 2011, les associés de la Société ont pris les décisions suivantes:

- de révoquer Monsieur Marc CHONG KAN de sa fonction de gérant de la Société avec effet immédiat,
- de nommer Monsieur Eric BINON, né le 17 mars 1977 à Liège, Belgique, ayant comme adresse professionnelle: 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance et composé des personnes suivantes:

- Monsieur Guy HARLES
- Monsieur Peter DiCorpo
- Madame Christinne SONNIER
- Monsieur Daniel LAURENCIN
- Monsieur Eric BINON

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2011.

CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011013923/24.

(110016943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

**Parts Holdings & Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 114.960.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and ten, on the seventeenth of December;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

**THERE APPEARED:**

The private limited liability company "PARTS HOLDINGS S.à r.l.", established and having its registered office in L-2134 Luxembourg 58, rue Charles Martel, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 113502 (the "Principal"),

here represented by Mr. Pierre SCHWARTZ, employee, residing professionally at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (the "Proxyholder"), by virtue of a proxy under private seal given under private seal in Luxembourg, on December 15, 2010, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. "Parts Holdings & Cie S.à r.l." (the "Company"), established and having its registered office in L-2134 Luxembourg 58, rue Charles Martel, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 114960, has been incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on February 21, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1067 of June 1, 2006,

and the articles of association have been lastly amended pursuant to a deed of the undersigned notary on November 26, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's corporate capital is fixed at twelve million and eighteen thousand four hundred Euros (12,018,400.- EUR) represented by nine million six hundred and fourteen thousand seven hundred and twenty (9,614,720) shares in registered form with a par value of one point twenty-five Euros (1.25 EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal is the holder of all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased and that it has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the third party liabilities of the Company have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown.

VI. The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of the execution of their mandate up to this date.

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled.

VIII. The Principal declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed.

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately nine hundred Euros.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Mandatory has signed with Us the notary the present deed.

#### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "PARTS HOLDINGS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 113502, (le "Mandant"),

ici représentée par Monsieur Pierre SCHWARTZ, employé, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Ouzouer-sur-Loire (France), le 10 décembre 2010, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera être soumise à la formalité de l'enregistrement.

I. "Parts Holdings & Cie S.à r.l." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 114960, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1097 du 1<sup>er</sup> juin 2006,

et les statuts ont été dernièrement modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 novembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital de la Société est fixé à douze millions dix-huit mille et quatre cents euros (12.018.400,- EUR), représenté par neuf millions six cent quatorze mille sept cent vingt (9.614.720) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un virgule vingt-cinq euros (1,25 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Le Mandant est détenteur de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, connues ou inconnues à ce jour.

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des parts et de toutes les parts sociales de la Société.

VIII. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée.

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

21694

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SCHWARTZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2010 LAC/2010/58142. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174728/101.

(100202215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**Ranchi Pharma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.238.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue au siège social de la société en date du 21 janvier 2011*

Les décisions suivantes ont été prises:

- de remplacer en tant que commissaire aux comptes Monsieur Jimmy Tong Sam, commissaire, avec adresse privé au 12, rue Edmond Goergen, L-6139 Junglinster, par Monsieur Rui Fernandes Da Costa, comptable, avec adresse professionnel au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet au 21 janvier 2011,

- de remplacer en tant qu'administrateur Monsieur Lawrence Brian Workman, conseiller économique et financier, avec adresse professionnel au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, par Monsieur Rajesh Jacmohone, administrateur, avec adresse au 63 Charles Regnaud à Curepipe à l'île Maurice, avec effet au 21 janvier 2011.

Leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Bishen Jacmohone

Référence de publication: 2011015335/20.

(110017207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

---

**Alpha II VC SICAR S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 129.533.

Im Jahre zweitausendundzehn, am zehnten Dezember.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitze zu Luxemburg,

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Alpha II VC SICAR S.A. Investmentgesellschaft zur Anlage in Risikokapital, mit Sitz zu L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison, die gegründet wurde gemäss notarieller Urkunde vom 3. Juli 2007, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1545 vom 25. Juli 2007.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Ulrich JUCHEM, Bankangestellter, mit beruflicher Adresse in Luxemburg-Strassen, 4 rue Thomas Edison.

Zur Schriftführerin wird bestimmt Frau Vera AUGSDÖRFER, Bankangestellte, mit beruflicher Adresse in Luxemburg-Strassen, 4 rue Thomas Edison.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Sebastsian Schäfer, Bankangestellter, mit beruflicher Adresse in Luxemburg-Strassen, 4 rue Thomas Edison.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

- 1.- Beschlussfassung der Aktionäre über die Liquidation der Alpha II VC SICAR S.A.
2. Entlastung des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 01. April 2010 bis zum Tag der Außerordentlichen Generalversammlung (10. Dezember 2010)
3. Bestellung von Herrn Frank Endres als Liquidator der Alpha II VC SICAR S.A.
4. Festlegung der Vergütung des Liquidators gemäß anfallendem Arbeitsaufwand
5. Bestellung der Wirtschaftsprüfungsgesellschaft Ernst & Young S.A. zur Prüfung der Liquidation und Erstellung des Prüfberichtes der Alpha II VC SICAR S.A.
6. Festlegung der Abwicklungsmodalitäten
  - a) Belastung Liquidations und Auflösungskosten bis zur Höhe des Gesellschaftskapitals
  - b) Begleichung aller ausstehenden Verbindlichkeiten
7. Vollmachterteilung an den Liquidator zur wertlosen Ausbuchung der Gesellschaftsanteile der Alpha II VC SICAR S.A. aus den Investorendepots nach Zustimmung der Generalversammlung zur Liquidation

II.- Da alle Aktien Namensaktien sind, erfolgte die förmliche Einberufung zu dieser Sitzung durch Einschreibebriefe an die Namensaktionäre am

III.- Der Versammlungsvorstand stellt fest, dass von den 5.100 sich im Umlauf befindenden Aktien, 5.100 Aktien anlässlich der gegenwärtigen Generalversammlung vertreten sind.

IV.- Gegenwärtige Generalversammlung ist somit beschlussfähig und fasst folgende Beschlüsse mit 4.850 „ja“ Stimmen und 250 „nein“ Stimmen.

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, die Gesellschaft aufzulösen und das Liquidationsverfahren einzuleiten.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, den Verwaltungsrat für das Geschäftsjahr vom 1. April 2010 bis zum heutigen Tag zu entlasten.

#### *Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung bestellt Herrn Frank Endres, beruflich ansässig in L1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison, geboren in Andernach/Deutschland, am 20. September 1960, als Liquidator der Alpha II VC SICAR S.A.

#### *Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, dem Liquidator ein marktübliches Honorar (gemäß dem anfallenden Arbeitsaufwand) zu zahlen.

#### *Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung bestellt die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft Ernst & Young S.A. zur Prüfung der Liquidation und zur Erstellung des Prüfberichtes der Alpha II VC SICAR S.A.

#### *Sechster Beschluss*

Der Liquidator hat die weitestgehenden Befugnisse, welche das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften ermöglicht, insbesondere ist er befugt alle Handlungen durchzuführen, welche in den Artikeln 144 und 145 des Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne die vorherige Genehmigung der Generalversammlung beantragen zu müssen.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

Die Generalversammlung nimmt zur Kenntnis, dass die Kosten der Liquidation und der Auflösung (gemäß Verwaltungsratsbeschluss November 2010) dem Fondsvermögen von derzeit EUR 12.962,84 belastet werden. Die geschätzten Gesamtkosten belaufen sich nach derzeitigem Stand auf ca. 16.550,00 EUR. Alle über das Gesellschaftsvermögen hinausgehenden Kosten werden von der DZ PRIVATBANK S.A. getragen (gemäß der Teilkostenübernahme der DZ PRIVATBANK S.A. vom 20. Juli 2010).

#### *Siebter Beschluss*

Die Generalversammlung erteilt Vollmacht an den Liquidator zur wertlosen Ausbuchung der Gesellschaftsanteile der Alpha II VC SICAR S.A. aus den Investorendepots.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen und geschlossen zu Strassen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: U. JUCHEM, V. AUGSDÖRFER, S. SCHÄFER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57109. Reçu douze euros (12,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. Dezember 2010.

Référence de publication: 2010175195/81.

(100202488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

---

**DK Participations, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 136.950.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach ;
- l'adresse professionnelle de Mr Stewart KAM CHEONG et Mr Olivier DORIER, gérants de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;

- le siège social des actionnaires M GROUPE SARL et COBRAL S.à r.l. est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, Munsbach, le 27 janvier 2011.

Référence de publication: 2011013961/16.

(110017322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

---

**Sagace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 157.832.

*Extrait de la résolution adoptée par l'actionnaire unique de la société tenue en date du 26 janvier 2011:*

1. James Body a démissionné de sa fonction de gérant de la société avec effet au 26 janvier 2011.

Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011014262/13.

(110016865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

---

**The Dream Merchant Company Kft, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 140.900.

Veillez noter que l'adresse de l'administrateur M. Damian Warde, est désormais 22, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.01.2011.

Référence de publication: 2011014315/11.

(110017227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

---